



MUNICIPALITÉ DE  
**SAVIESE**



# Nouvelle centrale d'engagement Sécurité publique

---

## Service du feu et Police municipale

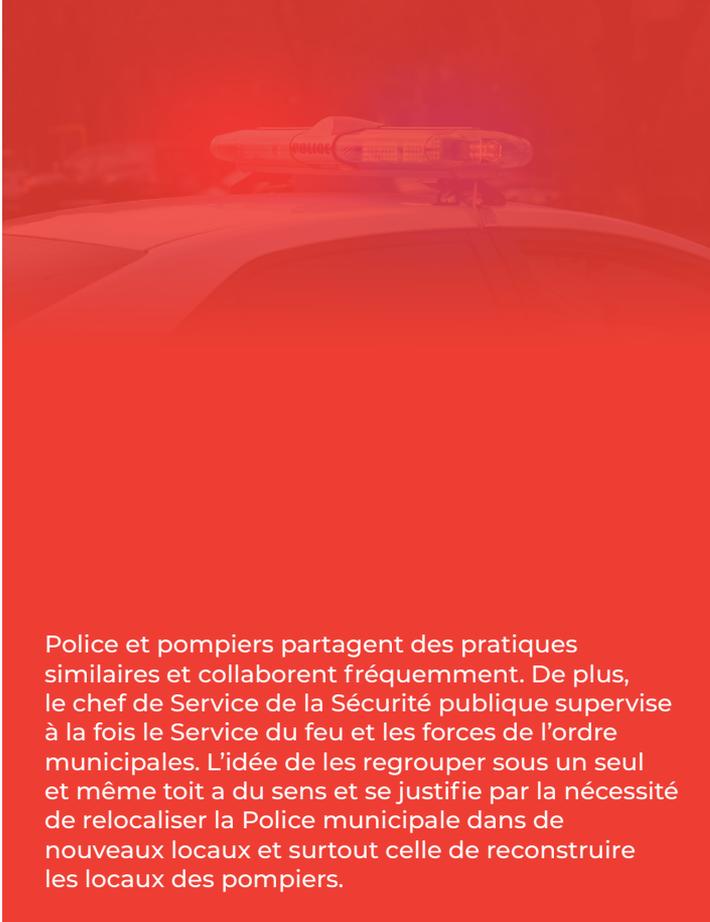
Présentation du projet, emplacement,  
coûts et subventionnement

# Contexte général

L'actuel bâtiment abritant le Service du feu, situé à la Route de Drone 14, se compose de deux parties distinctes. La partie ouest, la plus ancienne, avait autrefois servi d'abattoir pour la Commune de Savièse. La Municipalité l'a ensuite acquis pour le réaménager afin de répondre aux besoins des sapeurs-pompiers de l'époque. Quelques années plus tard, une extension a été ajoutée à l'est, créant ainsi un deuxième bâtiment pour répondre aux besoins de la population, à la croissance des effectifs, du matériel et pour accueillir davantage de véhicules.

Au fil des années, la population de Savièse a continué à croître, tout comme les effectifs du corps des sapeurs-pompiers. Cette augmentation, combinée à l'évolution des normes en vigueur, notamment en matière de protection parasismique, ainsi qu'aux directives actuelles, met en évidence que les locaux actuels du Service du feu, par leur taille et leur conception, ne sont plus adaptés au bon fonctionnement et à la gestion efficace d'une telle organisation, ni au stationnement des véhicules plus volumineux et modernes.

Actuellement, la Police municipale occupe des locaux administratifs au rez-de-chaussée de la Maison de Commune, située à St-Germain. Les garages, vestiaires et espaces de stockage pour le matériel de la police se trouvent, quant à eux, à Redin, à proximité des nouveaux locaux des travaux publics. La répartition des activités sur deux sites distincts complique parfois la bonne marche du Service en fonction de la localisation et du type d'intervention. Avec la perspective d'une expansion des besoins des autres services administratifs de la Municipalité, il semble opportun de libérer les locaux du rez-de-chaussée de la Maison de Commune et de regrouper l'ensemble des activités de la police sur un seul site.



Police et pompiers partagent des pratiques similaires et collaborent fréquemment. De plus, le chef de Service de la Sécurité publique supervise à la fois le Service du feu et les forces de l'ordre municipales. L'idée de les regrouper sous un seul et même toit a du sens et se justifie par la nécessité de relocaliser la Police municipale dans de nouveaux locaux et surtout celle de reconstruire les locaux des pompiers.

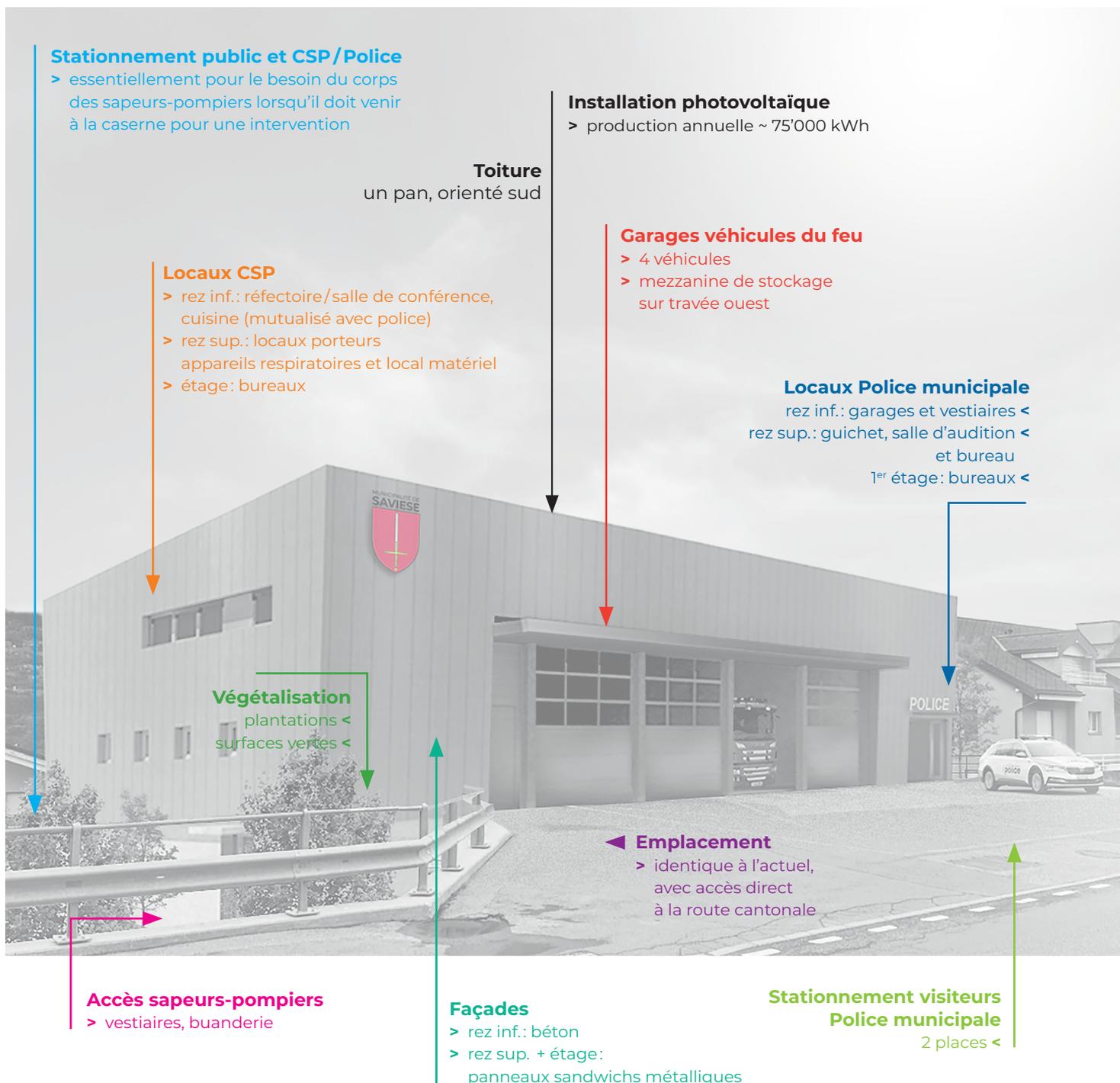
En effet, dans le cadre de l'analyse globale des bâtiments communaux pour évaluer leur résistance sismique, une étude spécifique réalisée par la société sd ingénierie dénériaz & pralong SA (rapport du 13 avril 2022) concernant le bâtiment actuel du Service du feu (COIII; ouvrage Lifeline) a révélé que les deux parties du bâtiment ne répondent pas aux normes de sécurité parasismique requises pour un établissement dédié aux premiers secours, présentant même des déficits importants pouvant conduire à de sérieuses décorations du bâtiment en cas de séisme et à l'impossibilité du corps des pompiers de pouvoir intervenir correctement sur le territoire de la Commune.

De plus, dans le cadre d'une mission confiée à ESTIA SA (rapport de mai 2022), il a été constaté que le bâtiment actuel présente d'importantes lacunes en matière d'efficacité énergétique, étant classé en catégorie G en ce qui concerne la performance de son enveloppe. Même en mettant en œuvre toutes les recommandations du rapport, la classification énergétique du bâtiment ne pourrait être améliorée que jusqu'à la catégorie D pour la performance de l'enveloppe, ce qui reste peu satisfaisant. De plus, il est préconisé de remplacer entièrement les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, car le bâtiment est actuellement chauffé exclusivement à l'électricité.

En outre, des problèmes structurels sont également à relever, notamment en ce qui concerne les dimensions insuffisantes des portes de garage par rapport aux véhicules d'intervention actuels, en particulier le véhicule modules récemment acquis par la Municipalité en 2023, qui doit être stationné ailleurs pour le moment. Ces véhicules sont d'ailleurs standards pour l'ensemble des corps de sapeur-pompier du Canton. Actuellement, les circulations internes dans le bâtiment sont peu optimales, obligeant à traverser plusieurs espaces pour atteindre le sous-sol depuis les étages. De plus, la hauteur sous plafond du sous-sol du bâtiment demeure relativement basse, limitant l'utilisation des espaces actuellement dédiés à la cuisine et à la salle de théorie/réfectoire.

Enfin, il convient de noter que les vestiaires ne sont pas chauffés, et il est impossible de prendre une douche dans les locaux, ainsi que d'y installer des vestiaires corrects, ce qui est pourtant obligatoire aujourd'hui, les sapeurs-pompiers ne pouvant plus reprendre leurs habits à la maison après une intervention. De plus, ces installations entrent en conflit avec les espaces de stockage du matériel du corps de pompiers et du matériel de nettoyage des appareils respiratoires.

Toutes ces problématiques ont conduit la Municipalité à envisager la création d'une nouvelle «centrale d'engagement» regroupant le Service du feu et la Police municipale sous un même toit.



# Emplacement

L'emplacement actuel est stratégique, étant idéalement situé au cœur du territoire. En ce qui concerne la rapidité d'intervention, il est indéniable que cet emplacement reste le choix optimal.

Une des solutions envisagées consistait à implanter le nouveau local du feu à proximité du dépôt des travaux publics à Redin, où plusieurs employés de ce Service et membres du corps des pompiers travaillent déjà. Cependant, cette option aurait pour inconvénient de déplacer la centrale d'engagement en périphérie de la Commune, ce qui rallongerait considérablement les temps d'intervention vers la quasi-totalité des villages du territoire.

De plus, la superficie disponible sur la parcelle communale à Redin est assez limitée, ce qui rend difficile l'implantation du nouveau bâtiment.

Il est également important de noter que, selon la prise de position de l'Office cantonal du feu, il existe des prescriptions concernant la distance minimale à respecter par rapport aux casernes voisines. Par exemple,

rapprocher géographiquement la caserne de Savièse de la plaine, comme à Redin, pourrait entraîner une exigence du Canton de fusionner le CSP avec celui de Conthey.

En ce qui concerne les autres parcelles communales sur le territoire, elles sont déjà rares et peu adaptées à la construction d'une centrale d'engagement pour les pompiers. Par exemple, il ne serait pas approprié de relocaliser les pompiers dans les anciens locaux des travaux publics à la Rue du Stade en raison de leur proximité avec les commerces, les écoles et le nouveau centre de St-Germain. Cependant, ces locaux pourraient temporairement servir de base aux pompiers pendant la construction du nouveau bâtiment à son emplacement actuel.

## Planning intentionnel général, à l'état actuel:

- > Etudes de projet: **mai à août 2023**
- > Mise à l'enquête publique démolition: **7 juillet 2023**
- > Mise à l'enquête publique nouveau local: **fin septembre 2023**
- > Appels d'offre: **automne 2023**
- > Présentation crédit d'engagement AP: **11 décembre 2023**
- > Travaux de démolition et terrassements: **février 2024**
- > Début de la nouvelle construction: **mars 2024**
- > Mise en service: **fin 2024**

# Coûts et subventionnement

Sur la base d'exemples de construction de casernes récentes en Valais, les coûts de réalisation ont pu être estimés à hauteur de CHF 2.6 mios TTC répartis comme suit:

- > **Démolition et désamiantage**  
CHF 100'000.-
- > **Construction et honoraires**  
CHF 2'300'000.-
- > **Équipements/Mobilier**  
**Atelier de protection respiratoire**  
CHF 70'000.-
- > **Divers et imprévus, env. 5%**  
CHF 130'000.-

Ce coût est estimatif et ne sert pour l'heure qu'à définir une enveloppe disponible. Une décision de crédit d'engagement avec les coûts précis basés sur le projet définitif et les principaux appels d'offres sera soumise à l'Assemblée Primaire du 11 décembre 2023. Ce coût tient aussi compte de l'installation d'une centrale solaire de près de 300 m<sup>2</sup> sur la nouvelle toiture entièrement financée par la Commune.

Concernant les subventions, l'Office cantonal du Feu finance la partie du nouveau bâtiment dédiée au corps des sapeurs-pompiers à hauteur de 43% d'un montant encore à préciser situé entre CHF 1.2 et 2.0 mios. La Municipalité peut donc raisonnablement espérer une subvention avoisinant CHF 680'000.

Cet office participe également aux frais d'équipement et de mobilier spécifique pour l'atelier de protection respiratoire à hauteur de 43%. Le total des subventions globales espérées est donc d'environ CHF 710'000.-